

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE DE VILLEURBANNE**

2022T3663-LP

**AVENUE PIATON, RUE GERVAIS BUSSIÈRE, RUE DESCARTES, RUE PAUL CAMBON, RUE COLIN, RUE JEAN OTTAVI, RUE HIPPOLYTE KAHN, RUE VIRET, RUE DU 4 AOÛT 1789, RUE RACINE, RUE BAUDELAIRE, RUE CHARLES MONTALAND, RUE JULES VALLÈS, RUE DES CHARMETTES, COURS DE LA RÉPUBLIQUE, RUE MICHEL SERVET, RUE LOUIS BECKER, RUE DE FONTANIÈRES, RUE JEAN BOURGEY, RUE GABRIEL PÉRI ET RUE FRANCIS DE PRESSENSÉ**

**LE MAIRE DE VILLEURBANNE**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2213-1 à L.2213-6,

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 417-10

Vu le Code de la voirie routière,

Vu le Code pénal et notamment l'article R610-5,

Vu la loi n°96-1236 du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie,

Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription

Vu le plan de déplacements urbains de l'agglomération lyonnaise approuvé en 1997 et révisé en 2005,

Vu le règlement de la circulation de la Ville de Villeurbanne en date du 17 avril 1982,

Vu l'arrêté JRON/DGS/VI/ARR-2022-095 du Maire de Villeurbanne du 21 juillet 2022 relatif aux délégations de signature,

Vu l'avis favorable de la Métropole de Lyon,

Vu la demande présentée par Villeurbanne Capitale de la Culture 2022 relative à une manifestation de grande ampleur "Le Bull Machin de Villeurbanne, le grand prix de la course de chiens",

Considérant qu'il y a lieu de prendre des dispositions provisoires de stationnement afin que cette intervention se déroule dans les meilleures conditions de sécurité,

Sur proposition de Monsieur le Directeur général des services de la ville de Villeurbanne

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1**

À compter du 22/09/2022 et jusqu'au 26/09/2022, le stationnement de tous les véhicules est interdit sur une longueur de 25 mètres, du jeudi 22 septembre 9h00 au lundi 26 septembre 7h00, du 10 au 12 Avenue Piaton (hors zone IZIVIA), à l'exclusion du stockage de poubelles et toilettes chimiques.

Le non-respect de ces dispositions sera considéré comme abusif et gênant et passible de mise en fourrière immédiate. Tout arrêt ou stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction sera considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route.

**ARTICLE 2**

À compter du 22/09/2022 et jusqu'au 24/09/2022, le stationnement de tous les véhicules est interdit sur une longueur de 7 mètres, du jeudi 22 septembre 9h00 au samedi 24/09 23h59, 24 Rue Gervais Bussière (hors PMR), à l'exclusion d'un camion technique.

Le non-respect de ces dispositions sera considéré comme abusif et gênant et passible de

DOSSIER INSTRUIT PAR :

**DIRECTION DES ESPACES  
PUBLICS ET NATURELS  
SERVICE DE GESTION DU  
DOMAINE PUBLIC  
UNITÉ RÉGLEMENTATION**

Mairie de Villeurbanne  
95 rue Château-Gaillard  
69601 Villeurbanne CEDEX  
téléphone 04 78 03 67 89  
mail : domainepublic@mairie-  
villeurbanne.fr

Adresse postale

Mairie de Villeurbanne  
CS 65051

69601 Villeurbanne CEDEX  
en rappelant le service  
concerné  
Standard : 04 78 03 67 67

mise en fourrière immédiate. Tout arrêt ou stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction sera considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route.

**ARTICLE 3**

À compter du 22/09/2022 et jusqu'au 24/09/2022, le stationnement de tous les véhicules est interdit sur une longueur de 7 mètres, du jeudi 22 septembre 9h00 au samedi 24/09 23h59, 16 Rue Gervais Bussière, à l'exclusion d'un camion technique.

Le non-respect de ces dispositions sera considéré comme abusif et gênant et passible de mise en fourrière immédiate. Tout arrêt ou stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction sera considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route.

**ARTICLE 4**

À compter du 22/09/2022 et jusqu'au 24/09/2022, le stationnement de tous les véhicules est interdit sur une longueur de 20 mètres, du jeudi 22 septembre 9h00 au samedi 24/09 23h59, Rue Descartes, du 20 jusqu'à la Rue Alexis Perroncel, exceptionnellement sur le stationnement réservé autocar scolaire, à l'exclusion de camions techniques.

Le non-respect de ces dispositions sera considéré comme abusif et gênant et passible de mise en fourrière immédiate. Tout arrêt ou stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction sera considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route.

**ARTICLE 5**

À compter du 22/09/2022 et jusqu'au 24/09/2022, le stationnement de tous les véhicules est interdit sur une longueur de 7 mètres, du jeudi 22 septembre 9h00 au samedi 24/09 23h59, Rue Paul Cambon, du 22 jusqu'à la Rue Alexis Perroncel, à l'exclusion d'un camion technique.

Le non-respect de ces dispositions sera considéré comme abusif et gênant et passible de mise en fourrière immédiate. Tout arrêt ou stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction sera considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route.

**ARTICLE 6**

À compter du 22/09/2022 et jusqu'au 24/09/2022, le stationnement de tous les véhicules est interdit sur une longueur de 10 mètres, du jeudi 22 septembre 9h00 au samedi 24/09 23h59, 29 Rue Colin (1 place au nord du garage, 1 au sud du garage), à l'exclusion de camions techniques.

Le non-respect de ces dispositions sera considéré comme abusif et gênant et passible de mise en fourrière immédiate. Tout arrêt ou stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction sera considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route.

**ARTICLE 7**

À compter du 22/09/2022 et jusqu'au 24/09/2022, le stationnement de tous les véhicules est interdit sur une longueur de 7 mètres, du jeudi 22 septembre 9h00 au samedi 24/09 23h59, 10 Rue Jean Ottavi, à l'exclusion d'un camion technique.

Le non-respect de ces dispositions sera considéré comme abusif et gênant et passible de mise en fourrière immédiate. Tout arrêt ou stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction sera considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route.

**ARTICLE 8**

À compter du 22/09/2022 et jusqu'au 24/09/2022, le stationnement de tous les véhicules est interdit sur une longueur de 7 mètres, du jeudi 22 septembre 9h00 au samedi 24/09 23h59, en face du 1 Rue Hippolyte Kahn (façade du 82 rue Pressensé), à l'exclusion d'un camion technique.

Le non-respect de ces dispositions sera considéré comme abusif et gênant et passible de mise en fourrière immédiate. Tout arrêt ou stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction sera considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route.

**ARTICLE 9**

À compter du 22/09/2022 et jusqu'au 24/09/2022, le stationnement de tous les véhicules est

interdit sur une longueur de 25 mètres, du jeudi 22 septembre 9h00 au samedi 24/09 23h59, Rue Viret, de la Rue Francis de Pressensé jusqu'au 37, à l'exclusion du stockage de poubelles, de toilettes chimiques et d'un camion technique.

Le non-respect de ces dispositions sera considéré comme abusif et gênant et passible de mise en fourrière immédiate. Tout arrêt ou stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction sera considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route.

#### **ARTICLE 10**

À compter du 22/09/2022 et jusqu'au 24/09/2022, le stationnement de tous les véhicules est interdit sur une longueur de 7 mètres, du jeudi 22 septembre 9h00 au samedi 24/09 23h59, 33 Rue du 4 Août 1789, à l'exclusion d'un camion technique.

Le non-respect de ces dispositions sera considéré comme abusif et gênant et passible de mise en fourrière immédiate. Tout arrêt ou stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction sera considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route.

#### **ARTICLE 11**

À compter du 23/09/2022 et jusqu'au 24/09/2022, le stationnement de tous les véhicules est interdit sur une longueur de 7 mètres, du jeudi 22 septembre 9h00 au samedi 24/09 23h59, 82 Rue Racine (2 1ères places depuis la rue du 4 Août 1789), à l'exclusion d'un camion technique.

Le non-respect de ces dispositions sera considéré comme abusif et gênant et passible de mise en fourrière immédiate. Tout arrêt ou stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction sera considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route.

#### **ARTICLE 12**

À compter du 23/09/2022 et jusqu'au 24/09/2022, le stationnement de tous les véhicules est interdit sur une longueur de 15 mètres, du jeudi 22 septembre 9h00 au samedi 24/09 23h59, 66 Rue Racine, à l'exclusion de camions techniques.

Le non-respect de ces dispositions sera considéré comme abusif et gênant et passible de mise en fourrière immédiate. Tout arrêt ou stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction sera considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route.

#### **ARTICLE 13**

À compter du 22/09/2022 et jusqu'au 24/09/2022, le stationnement de tous les véhicules est interdit sur une longueur de 7 mètres, du jeudi 22 septembre 9h00 au samedi 24/09 23h59, 1 Rue Baudelaire, à l'exclusion d'un camion technique.

Le non-respect de ces dispositions sera considéré comme abusif et gênant et passible de mise en fourrière immédiate. Tout arrêt ou stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction sera considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route.

#### **ARTICLE 14**

À compter du 22/09/2022 et jusqu'au 24/09/2022, le stationnement de tous les véhicules est interdit sur une longueur de 15 mètres, du jeudi 22 septembre 9h00 au samedi 24/09 23h59, 1 Rue Charles Montaland, à l'exclusion de camions techniques.

Le non-respect de ces dispositions sera considéré comme abusif et gênant et passible de mise en fourrière immédiate. Tout arrêt ou stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction sera considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route.

#### **ARTICLE 15**

À compter du 21/09/2022 et jusqu'au 26/09/2022, le stationnement de tous les véhicules est interdit sur une longueur de 5 mètres, du mercredi 21 septembre 9h00 au lundi 26 septembre 7h00, 12 Rue Jules Vallès, exceptionnellement sur aire de livraison, à l'exclusion de toilettes chimiques.

Le non-respect de ces dispositions sera considéré comme abusif et gênant et passible de mise en fourrière immédiate. Tout arrêt ou stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction sera considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route.

**ARTICLE 16**

À compter du 21/09/2022 et jusqu'au 26/09/2022, le stationnement de tous les véhicules est interdit sur une longueur de 10 mètres, du mercredi 21 septembre 9h00 au lundi 26 septembre 7h00, 42 Rue des Charmettes, à l'exclusion du stockage de poubelles.  
Le non-respect de ces dispositions sera considéré comme abusif et gênant et passible de mise en fourrière immédiate. Tout arrêt ou stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction sera considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route.

**ARTICLE 17**

À compter du 21/09/2022 et jusqu'au 26/09/2022, le stationnement de tous les véhicules est interdit sur une longueur de 15 mètres, du mercredi 21 septembre 9h00 au lundi 26 septembre 7h00, 21 Cours de la République, à l'exclusion du stockage de poubelles et de toilettes chimiques.  
Le non-respect de ces dispositions sera considéré comme abusif et gênant et passible de mise en fourrière immédiate. Tout arrêt ou stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction sera considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route.

**ARTICLE 18**

À compter du 21/09/2022 et jusqu'au 26/09/2022, le stationnement de tous les véhicules est interdit sur une longueur de 5 mètres, du mercredi 21 septembre 9h00 au lundi 26 septembre 7h00, 30 Rue Michel Servet, exceptionnellement sur l'aire de livraison, à l'exclusion de toilettes chimiques.  
Le non-respect de ces dispositions sera considéré comme abusif et gênant et passible de mise en fourrière immédiate. Tout arrêt ou stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction sera considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route.

**ARTICLE 19**

À compter du 22/09/2022 et jusqu'au 26/09/2022 en face du 164 Rue Louis Becker, sur la placette à côté du TNP, une zone de cette placette sera réservée au stockage de poubelles dans le cadre de manifestation (cadre de 5 x 2 m).

**ARTICLE 20**

À compter du 21/09/2022 et jusqu'au 26/09/2022, le stationnement de tous les véhicules est interdit sur une longueur de 10 mètres, du mercredi 21 septembre 9h00 au lundi 26 septembre 7h00, 96 Rue de Fontanières, à l'exclusion du stockage de poubelles.  
Le non-respect de ces dispositions sera considéré comme abusif et gênant et passible de mise en fourrière immédiate. Tout arrêt ou stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction sera considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route.

**ARTICLE 21**

À compter du 21/09/2022 et jusqu'au 26/09/2022, le stationnement de tous les véhicules est interdit sur une longueur de 5 mètres, du mercredi 21 septembre 9h00 au lundi 26 septembre 7h00, 13 Rue Jean Bourgey (1ère place au sud de l'école), à l'exclusion de toilettes chimiques.  
Le non-respect de ces dispositions sera considéré comme abusif et gênant et passible de mise en fourrière immédiate. Tout arrêt ou stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction sera considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route.

**ARTICLE 22**

À compter du 21/09/2022 et jusqu'au 26/09/2022, le stationnement de tous les véhicules est interdit sur une longueur de 15 mètres, du mercredi 21 septembre 9h00 au lundi 26 septembre 7h00, en face du 21 Rue Gabriel Péri (abords place Charles Hernu), exceptionnellement sur la place réservée autocar.  
Le non-respect de ces dispositions sera considéré comme abusif et gênant et passible de mise en fourrière immédiate. Tout arrêt ou stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction sera considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route.

**ARTICLE 23**

À compter du 19/09/2022 et jusqu'au 26/09/2022, le stationnement de tous les véhicules est

interdit, du lundi 19 septembre 7h00 au lundi 26 septembre 7h00, Rue Francis de Pressensé, de la Rue Françoise Héritier jusqu'à la Rue Jean Bourgey, à l'exclusion des véhicules techniques, et des organisateurs, identifiés par l'autorité organisatrice.

Le non-respect de ces dispositions sera considéré comme abusif et gênant et passible de mise en fourrière immédiate. Tout arrêt ou stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction sera considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route.

**ARTICLE 24**

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par La DTML.

**ARTICLE 25**

**Le demandeur devra mettre en place la présente signalisation 48 heures à l'avance. Il conviendra donc de prévenir la Police Municipale 72 heures à l'avance, au : 04.78.03.68.68 afin de faire constater les panneaux d'interdiction de stationner.**

**A défaut, aucune intervention ne pourra être effectuée pour l'enlèvement des véhicules en infraction.**

**ARTICLE 26**

Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation.

**ARTICLE 27**

Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

TRAVAUX

ville de villeurbanne

EXTRAIT ARRÊTÉS N°2022T3663-LP

REFERENCES



**DU 10 AU 12 AVENUE PIATON  
(HORS ZONE IZIVIA)**

**Du jeudi 22 septembre 9h00 au  
lundi 26 septembre 7h00**

**stationnement interdit**

**sur 25 mètres**

**avec mise en fourrière immédiate  
en cas d'infraction constatée**

**Le présent extrait doit obligatoirement être affiché  
sur les panneaux d'interdiction de stationner**

DIRECTION GENERALE DE  
L'INGENIERIE ET DU  
CADRE DE VIE  
DIRECTION DES ESPACES  
PUBLICS ET NATURELS  
SERVICE GESTION DU  
DOMAINE PUBLIC

95 rue Château-Gaillard  
69601 Villeurbanne cedex  
téléphone 04 78 03 67 89  
mail : domainepublic@mairie-  
villeurbanne.fr

adresse postale  
Mairie de Villeurbanne  
CS 65051  
69601 Villeurbanne CEDEX  
en rappelant le service  
concerné

**POLICE MUNICIPALE**  
Téléphone 04 78 03 68 68

MANIFESTATION

ville de villeurbanne

EXTRAIT ARRÊTÉS N°2022T3663-LP

REFERENCES



## 24 RUE GERVAIS BUSSIÈRE (HORS PMR)

**du jeudi 22 septembre 9h00 au  
samedi 24/09 23h59**

**stationnement interdit**

**sur 7 mètres**

**avec mise en fourrière immédiate  
en cas d'infraction constatée**

**Le présent extrait doit obligatoirement être affiché  
sur les panneaux d'interdiction de stationner**

DIRECTION GENERALE DE  
L'INGENIERIE ET DU  
CADRE DE VIE  
DIRECTION DES ESPACES  
PUBLICS ET NATURELS  
SERVICE GESTION DU  
DOMAINE PUBLIC

95 rue Château-Gaillard  
69601 Villeurbanne cedex  
téléphone 04 78 03 67 89  
mail : domainepublic@mairie-  
villeurbanne.fr

adresse postale  
Mairie de Villeurbanne  
CS 65051  
69601 Villeurbanne CEDEX  
en rappelant le service  
concerné

**POLICE MUNICIPALE**  
Téléphone 04 78 03 68 68

MANIFESTATION

ville de villeurbanne

REFERENCES

EXTRAIT ARRÊTÉS N°2022T3663-LP



**16 RUE GERVAIS BUSSIÈRE**

**du jeudi 22 septembre 9h00 au  
samedi 24/09 23h59**

**stationnement interdit**

**sur 7 mètres**

**avec mise en fourrière immédiate  
en cas d'infraction constatée**

**Le présent extrait doit obligatoirement être affiché  
sur les panneaux d'interdiction de stationner**

DIRECTION GENERALE DE  
L'INGENIERIE ET DU  
CADRE DE VIE  
DIRECTION DES ESPACES  
PUBLICS ET NATURELS  
SERVICE GESTION DU  
DOMAINE PUBLIC

95 rue Château-Gaillard  
69601 Villeurbanne cedex  
téléphone 04 78 03 67 89  
mail : domainepublic@mairie-  
villeurbanne.fr

adresse postale  
Mairie de Villeurbanne  
CS 65051  
69601 Villeurbanne CEDEX  
en rappelant le service  
concerné

**POLICE MUNICIPALE**  
Téléphone 04 78 03 68 68



MANIFESTATION

ville de Villeurbanne

REFERENCES

EXTRAIT ARRÊTÉS N°2022T3663-LP



**RUE DESCARTES, DU 20 JUSQU'À  
LA RUE ALEXIS PERRONCEL,  
EXCEPTIONNELLEMENT SUR LE  
STATIONNEMENT AUTOCAR  
SCOLAIRE**

**du jeudi 22 septembre 9h00 au  
samedi 24/09 23h59**

**stationnement interdit  
sur 20 mètres**

**avec mise en fourrière immédiate  
en cas d'infraction constatée**

**Le présent extrait doit obligatoirement être affiché  
sur les panneaux d'interdiction de stationner**

DIRECTION GENERALE DE  
L'INGENIERIE ET DU  
CADRE DE VIE  
DIRECTION DES ESPACES  
PUBLICS ET NATURELS  
SERVICE GESTION DU  
DOMAINE PUBLIC

95 rue Château-Gaillard  
69601 Villeurbanne cedex  
téléphone 04 78 03 67 89  
mail : domainepublic@mairie-  
villeurbanne.fr

adresse postale  
Mairie de Villeurbanne  
CS 65051  
69601 Villeurbanne CEDEX  
en rappelant le service  
concerné

**POLICE MUNICIPALE**  
Téléphone 04 78 03 68 68

MANIFESTATION

ville de villeurbanne

REFERENCES

EXTRAIT ARRÊTÉS N°2022T3663-LP



# RUE PAUL CAMBON, DU 22 JUSQU'À LA RUE ALEXIS PERRONCEL

**du jeudi 22 septembre 9h00 au  
samedi 24/09 23h59**

**stationnement interdit**

**sur 7 mètres**

**avec mise en fourrière immédiate  
en cas d'infraction constatée**

DIRECTION GENERALE DE  
L'INGENIERIE ET DU  
CADRE DE VIE  
DIRECTION DES ESPACES  
PUBLICS ET NATURELS  
SERVICE GESTION DU  
DOMAINE PUBLIC

95 rue Château-Gaillard  
69601 Villeurbanne cedex  
téléphone 04 78 03 67 89  
mail : domainepublic@mairie-  
villeurbanne.fr

adresse postale  
Mairie de Villeurbanne  
CS 65051  
69601 Villeurbanne CEDEX  
en rappelant le service  
concerné

**POLICE MUNICIPALE**  
Téléphone 04 78 03 68 68

Le présent extrait doit obligatoirement être affiché  
sur les panneaux d'interdiction de stationner



MANIFESTATION

ville de villeurbanne

REFERENCES

EXTRAIT ARRÊTÉS N°2022T3663-LP



**29 RUE COLIN (1 PLACE AU  
NORD DU GARAGE, 1 AU SUD  
DU GARAGE)**

**du jeudi 22 septembre 9h00 au  
samedi 24/09 23h59**

**stationnement interdit**

**sur 10 mètres**

**avec mise en fourrière immédiate  
en cas d'infraction constatée**

**Le présent extrait doit obligatoirement être affiché  
sur les panneaux d'interdiction de stationner**

DIRECTION GENERALE DE  
L'INGENIERIE ET DU  
CADRE DE VIE  
DIRECTION DES ESPACES  
PUBLICS ET NATURELS  
SERVICE GESTION DU  
DOMAINE PUBLIC

95 rue Château-Gaillard  
69601 Villeurbanne cedex  
téléphone 04 78 03 67 89  
mail : domainepublic@mairie-  
villeurbanne.fr

adresse postale  
Mairie de Villeurbanne  
CS 65051  
69601 Villeurbanne CEDEX  
en rappelant le service  
concerné

**POLICE MUNICIPALE**  
Téléphone 04 78 03 68 68

MANIFESTATION

ville de villeurbanne

REFERENCES

EXTRAIT ARRÊTÉS N°2022T3663-LP



**10 RUE JEAN OTTAVI**

**du jeudi 22 septembre 9h00 au  
samedi 24/09 23h59**

**stationnement interdit**

**sur 7 mètres**

**avec mise en fourrière immédiate  
en cas d'infraction constatée**

**Le présent extrait doit obligatoirement être affiché  
sur les panneaux d'interdiction de stationner**

DIRECTION GENERALE DE  
L'INGENIERIE ET DU  
CADRE DE VIE  
DIRECTION DES ESPACES  
PUBLICS ET NATURELS  
SERVICE GESTION DU  
DOMAINE PUBLIC

95 rue Château-Gallard  
69601 Villeurbanne cedex  
téléphone 04 78 03 67 89  
mail : domainepublic@mairie-  
villeurbanne.fr

adresse postale  
Mairie de Villeurbanne  
CS 65051  
69601 Villeurbanne CEDEX  
en rappelant le service  
concerné

**POLICE MUNICIPALE**  
Téléphone 04 78 03 68 68

MANIFESTATION

ville de villeurbanne

REFERENCES

EXTRAIT ARRÊTÉS N°2022T3663-LP



**EN FACE DU 1 RUE  
HIPPOLYTE KAHN (FAÇADE  
DU 82 RUE PRESSENSÉ)**

**du jeudi 22 septembre 9h00 au  
samedi 24/09 23h59**

**stationnement interdit**

**sur 7 mètres**

**avec mise en fourrière immédiate  
en cas d'infraction constatée**

**Le présent extrait doit obligatoirement être affiché  
sur les panneaux d'interdiction de stationner**

DIRECTION GENERALE DE  
L'INGENIERIE ET DU  
CADRE DE VIE  
DIRECTION DES ESPACES  
PUBLICS ET NATURELS  
SERVICE GESTION DU  
DOMAINE PUBLIC

95 rue Château-Gaillard  
69601 Villeurbanne cedex  
téléphone 04 78 03 67 89  
mail : domainepublic@mairie-  
villeurbanne.fr

adresse postale  
Mairie de Villeurbanne  
CS 65051  
69601 Villeurbanne CEDEX  
en rappelant le service  
concerné

**POLICE MUNICIPALE**  
Téléphone 04 78 03 68 68

MANIFESTATION

ville de villeurbanne

REFERENCES

EXTRAIT ARRÊTÉS N°2022T3663-LP



# RUE VIRET, DE LA RUE FRANCIS DE PRESSENSÉ JUSQU'AU 37

**du jeudi 22 septembre 9h00 au  
samedi 24/09 23h59**

**stationnement interdit**

**sur 25 mètres**

**avec mise en fourrière immédiate  
en cas d'infraction constatée**

**Le présent extrait doit obligatoirement être affiché  
sur les panneaux d'interdiction de stationner**

DIRECTION GENERALE DE  
L'INGENIERIE ET DU  
CADRE DE VIE  
DIRECTION DES ESPACES  
PUBLICS ET NATURELS  
SERVICE GESTION DU  
DOMAINE PUBLIC

95 rue Château-Gaillard  
69601 Villeurbanne cedex  
téléphone 04 78 03 67 89  
mail : domainepublic@mairie-  
villeurbanne.fr

adresse postale  
Mairie de Villeurbanne  
CS 65051  
69601 Villeurbanne CEDEX  
en rappelant le service  
concerné

**POLICE MUNICIPALE**  
Téléphone 04 78 03 68 68

MANIFESTATION

ville de villeurbanne

REFERENCES

EXTRAIT ARRÊTÉS N°2022T3663-LP



**33 RUE DU 4 AOÛT 1789**

**du jeudi 22 septembre 9h00 au  
samedi 24/09 23h59**

**stationnement interdit**

**sur 7 mètres**

**avec mise en fourrière immédiate  
en cas d'infraction constatée**

**Le présent extrait doit obligatoirement être affiché  
sur les panneaux d'interdiction de stationner**

DIRECTION GENERALE DE  
L'INGENIERIE ET DU  
CADRE DE VIE  
DIRECTION DES ESPACES  
PUBLICS ET NATURELS  
SERVICE GESTION DU  
DOMAINE PUBLIC

95 rue Château-Gaillard  
69601 Villeurbanne cedex  
téléphone 04 78 03 67 89  
mail : domainepublic@mairie-  
villeurbanne.fr

adresse postale  
Mairie de Villeurbanne  
CS 65051

69601 Villeurbanne CEDEX  
en rappelant le service  
concerné

**POLICE MUNICIPALE**  
Téléphone 04 78 03 68 68

MANIFESTATION

ville de villeurbanne

EXTRAIT ARRÊTÉS N°2022T3663-LP

REFERENCES

**82 RUE RACINE (2 1ÈRES  
PLACES DEPUIS LA RUE DU 4  
AOÛT 1789)**



**du jeudi 22 septembre 9h00 au  
samedi 24/09 23h59**

**stationnement interdit**

**sur 7 mètres**

**avec mise en fourrière immédiate  
en cas d'infraction constatée**

**Le présent extrait doit obligatoirement être affiché  
sur les panneaux d'interdiction de stationner**

DIRECTION GENERALE DE  
L'INGENIERIE ET DU  
CADRE DE VIE  
DIRECTION DES ESPACES  
PUBLICS ET NATURELS  
SERVICE GESTION DU  
DOMAINE PUBLIC

95 rue Château-Gaillard  
69601 Villeurbanne cedex  
téléphone 04 78 03 67 89  
mail : domainepublic@mairie-  
villeurbanne.fr

adresse postale  
Mairie de Villeurbanne  
CS 65051  
69601 Villeurbanne CEDEX  
en rappelant le service  
concerné

**POLICE MUNICIPALE**  
Téléphone 04 78 03 68 68



MANIFESTATION

ville de Villeurbanne

EXTRAIT ARRÊTÉS N°2022T3663-LP

REFERENCES



**66 RUE RACINE**

**du jeudi 22 septembre 9h00 au  
samedi 24/09 23h59**

**stationnement interdit**

**sur 15 mètres**

**avec mise en fourrière immédiate  
en cas d'infraction constatée**

**Le présent extrait doit obligatoirement être affiché  
sur les panneaux d'interdiction de stationner**

DIRECTION GENERALE DE  
L'INGENIERIE ET DU  
CADRE DE VIE  
DIRECTION DES ESPACES  
PUBLICS ET NATURELS  
SERVICE GESTION DU  
DOMAINE PUBLIC

95 rue Château-Gaillard  
69601 Villeurbanne cedex  
téléphone 04 78 03 67 89  
mail : domainepublic@mairie-  
villeurbanne.fr

adresse postale  
Mairie de Villeurbanne  
CS 65051  
69601 Villeurbanne CEDEX  
en rappelant le service  
concerné

**POLICE MUNICIPALE**  
Téléphone 04 78 03 68 68

MANIFESTATION

ville de villeurbanne

REFERENCES

EXTRAIT ARRÊTÉS N°2022T3663-LP



**1 RUE BAUDELAIRE**

**du jeudi 22 septembre 9h00 au  
samedi 24/09 23h59**

**stationnement interdit**

**sur 7 mètres**

**avec mise en fourrière immédiate  
en cas d'infraction constatée**

**Le présent extrait doit obligatoirement être affiché  
sur les panneaux d'interdiction de stationner**

DIRECTION GENERALE DE  
L'INGENIERIE ET DU  
CADRE DE VIE  
DIRECTION DES ESPACES  
PUBLICS ET NATURELS  
SERVICE GESTION DU  
DOMAINE PUBLIC

95 rue Château-Gaillard  
69601 Villeurbanne cedex  
téléphone 04 78 03 67 89  
mail : domainepublic@mairie-  
villeurbanne.fr

adresse postale  
Mairie de Villeurbanne  
CS 65051  
69601 Villeurbanne CEDEX  
en rappelant le service  
concerné

**POLICE MUNICIPALE**  
Téléphone 04 78 03 68 68

MANIFESTATION

ville de villeurbanne

REFERENCES

EXTRAIT ARRÊTÉS N°2022T3663-LP



**1 RUE CHARLES MONTALAND**

**du jeudi 22 septembre 9h00 au  
samedi 24/09 23h59**

**stationnement interdit**

**sur 15 mètres**

**avec mise en fourrière immédiate  
en cas d'infraction constatée**

**Le présent extrait doit obligatoirement être affiché  
sur les panneaux d'interdiction de stationner**

DIRECTION GENERALE DE  
L'INGENIERIE ET DU  
CADRE DE VIE  
DIRECTION DES ESPACES  
PUBLICS ET NATURELS  
SERVICE GESTION DU  
DOMAINE PUBLIC

95 rue Château-Gaillard  
69601 Villeurbanne cedex  
téléphone 04 78 03 67 89  
mail : domainepublic@mairie-  
villeurbanne.fr

adresse postale  
Mairie de Villeurbanne  
CS 65051  
69601 Villeurbanne CEDEX  
en rappelant le service  
concerné

**POLICE MUNICIPALE**  
Téléphone 04 78 03 68 68

MANIFESTATION

ville de villeurbanne

REFERENCES

EXTRAIT ARRÊTÉS N°2022T3663-LP



**12 RUE JULES VALLÈS,  
EXCEPTIONNELLEMENT SUR AIRE  
DE LIVRAISON**

**du mercredi 21 septembre 9h00  
au lundi 26 septembre 7h00**

**stationnement interdit**

**sur 5 mètres**

**avec mise en fourrière immédiate  
en cas d'infraction constatée**

**Le présent extrait doit obligatoirement être affiché  
sur les panneaux d'interdiction de stationner**

DIRECTION GENERALE DE  
L'INGENIERIE ET DU  
CADRE DE VIE  
DIRECTION DES ESPACES  
PUBLICS ET NATURELS  
SERVICE GESTION DU  
DOMAINE PUBLIC

95 rue Château-Gaillard  
69601 Villeurbanne cedex  
téléphone 04 78 03 67 89  
mail : domainepublic@mairie-  
villeurbanne.fr

adresse postale  
Mairie de Villeurbanne  
CS 65051  
69601 Villeurbanne CEDEX  
en rappelant le service  
concerné

**POLICE MUNICIPALE**  
Téléphone 04 78 03 68 68

MANIFESTATION

ville de villeurbanne

EXTRAIT ARRÊTÉS N°2022T3663-LP

REFERENCES



**42 RUE DES CHARMETTES**

**du mercredi 21 septembre 9h00  
au lundi 26 septembre 7h00**

**stationnement interdit**

**sur 10 mètres**

**avec mise en fourrière immédiate  
en cas d'infraction constatée**

**Le présent extrait doit obligatoirement être affiché  
sur les panneaux d'interdiction de stationner**

DIRECTION GENERALE DE  
L'INGENIERIE ET DU  
CADRE DE VIE  
DIRECTION DES ESPACES  
PUBLICS ET NATURELS  
SERVICE GESTION DU  
DOMAINE PUBLIC

95 rue Château-Gaillard  
69601 Villeurbanne cedex  
téléphone 04 78 03 67 89  
mail : domainepublic@mairie-  
villeurbanne.fr

adresse postale  
Mairie de Villeurbanne  
CS 65051  
69601 Villeurbanne CEDEX  
en rappelant le service  
concerné

**POLICE MUNICIPALE**  
Téléphone 04 78 03 68 68

MANIFESTATION

ville de villeurbanne

EXTRAIT ARRÊTÉS N°2022T3663-LP

REFERENCES



DIRECTION GENERALE DE  
L'INGENIERIE ET DU  
CADRE DE VIE  
DIRECTION DES ESPACES  
PUBLICS ET NATURELS  
SERVICE GESTION DU  
DOMAINE PUBLIC

95 rue Château-Gaillard  
69601 Villeurbanne cedex  
téléphone 04 78 03 67 89  
mail : domainepublic@mairie-  
villeurbanne.fr

adresse postale  
Mairie de Villeurbanne  
CS 65051  
69601 Villeurbanne CEDEX  
en rappelant le service  
concerné

POLICE MUNICIPALE  
Téléphone 04 78 03 68 68

## 21 COURS DE LA RÉPUBLIQUE

**du mercredi 21 septembre 9h00  
au lundi 26 septembre 7h00**

**stationnement interdit**

**sur 15 mètres**

**avec mise en fourrière immédiate  
en cas d'infraction constatée**

Le présent extrait doit obligatoirement être affiché  
sur les panneaux d'interdiction de stationner

MANIFESTATION

ville de villeurbanne

EXTRAIT ARRÊTÉS N°2022T3663-LP

REFERENCES



**30 RUE MICHEL SERVET,  
EXCEPTIONNELLEMENT SUR  
L'AIRE DE LIVRAISON**

DIRECTION GENERALE DE  
L'INGENIERIE ET DU  
CADRE DE VIE  
DIRECTION DES ESPACES  
PUBLICS ET NATURELS  
SERVICE GESTION DU  
DOMAINE PUBLIC

95 rue Château-Gaillard  
69601 Villeurbanne cedex  
téléphone 04 78 03 67 89  
mail : domainepublic@mairie-  
villeurbanne.fr

adresse postale  
Mairie de Villeurbanne  
CS 65051  
69601 Villeurbanne CEDEX  
en rappelant le service  
concerné

**POLICE MUNICIPALE**  
Téléphone 04 78 03 68 68

**du mercredi 21 septembre 9h00  
au lundi 26 septembre 7h00**

**stationnement interdit**

**sur 5 mètres**

**avec mise en fourrière immédiate  
en cas d'infraction constatée**

**Le présent extrait doit obligatoirement être affiché  
sur les panneaux d'interdiction de stationner**

MANIFESTATION

ville de Villeurbanne

EXTRAIT ARRÊTÉS N°2022T3663-LP

REFERENCES



**96 RUE DE FONTANIÈRES**

**du mercredi 21 septembre 9h00  
au lundi 26 septembre 7h00**

**stationnement interdit**

**sur 10 mètres**

**avec mise en fourrière immédiate  
en cas d'infraction constatée**

**Le présent extrait doit obligatoirement être affiché  
sur les panneaux d'interdiction de stationner**

DIRECTION GENERALE DE  
L'INGENIERIE ET DU  
CADRE DE VIE  
DIRECTION DES ESPACES  
PUBLICS ET NATURELS  
SERVICE GESTION DU  
DOMAINE PUBLIC

95 rue Château-Gallard  
69601 Villeurbanne cedex  
téléphone 04 78 03 67 89  
mail : domainepublic@mairie-  
villeurbanne.fr

adresse postale  
Mairie de Villeurbanne  
CS 65051  
69601 Villeurbanne CEDEX  
en rappelant le service  
concerné

**POLICE MUNICIPALE**  
Téléphone 04 78 03 68 68



MANIFESTATION

ville de villeurbanne

REFERENCES

EXTRAIT ARRÊTÉS N°2022T3663-LP



**13 RUE JEAN BOURGEY (1ÈRE  
PLACE AU SUD DE L'ÉCOLE)**

**du mercredi 21 septembre 9h00  
au lundi 26 septembre 7h00**

**stationnement interdit**

**sur 5 mètres**

**avec mise en fourrière immédiate  
en cas d'infraction constatée**

**Le présent extrait doit obligatoirement être affiché  
sur les panneaux d'interdiction de stationner**

DIRECTION GENERALE DE  
L'INGENIERIE ET DU  
CADRE DE VIE  
DIRECTION DES ESPACES  
PUBLICS ET NATURELS  
SERVICE GESTION DU  
DOMAINE PUBLIC

95 rue Château-Gaillard  
69601 Villeurbanne cedex  
téléphone 04 78 03 67 89  
mail : domainepublic@mairie-  
villeurbanne.fr

adresse postale  
Mairie de Villeurbanne  
CS 65051

69601 Villeurbanne CEDEX  
en rappelant le service  
concerné

**POLICE MUNICIPALE**

Téléphone 04 78 03 68 68

MANIFESTATION

ville de villeurbanne

REFERENCES

EXTRAIT ARRÊTÉS N°2022T3663-LP



DIRECTION GENERALE DE  
L'INGENIERIE ET DU  
CADRE DE VIE  
DIRECTION DES ESPACES  
PUBLICS ET NATURELS  
SERVICE GESTION DU  
DOMAINE PUBLIC

95 rue Château-Gaillard  
69601 Villeurbanne cedex  
téléphone 04 78 03 67 89  
mail : domainepublic@mairie-  
villeurbanne.fr

adresse postale  
Mairie de Villeurbanne  
CS 65051  
69601 Villeurbanne CEDEX  
en rappelant le service  
concerné

POLICE MUNICIPALE  
Téléphone 04 78 03 68 68

**EN FACE DU 21 RUE GABRIEL  
PÉRI (ABORDS PLACE  
CHARLES HERNU),  
EXCEPTIONNELLEMENT SUR  
LA PLACE RÉSERVÉE  
AUTOCAR**

**du mercredi 21 septembre 9h00  
au lundi 26 septembre 7h00**

**stationnement interdit**

**sur 15 mètres**

**avec mise en fourrière immédiate  
en cas d'infraction constatée**

Le présent extrait doit obligatoirement être affiché  
sur les panneaux d'interdiction de stationner

MANIFESTATION

ville de villeurbanne

REFERENCES

EXTRAIT ARRÊTÉS N°2022T3663-LP



# RUE FRANCIS DE PRESSENSÉ, DE LA RUE FRANÇOISE HÉRITIER JUSQU'À LA RUE JEAN BOURGEY

DIRECTION GENERALE DE  
L'INGENIERIE ET DU  
CADRE DE VIE  
DIRECTION DES ESPACES  
PUBLICS ET NATURELS  
SERVICE GESTION DU  
DOMAINE PUBLIC

95 rue Château-Gallard  
69601 Villeurbanne cedex  
téléphone 04 78 03 67 89  
mail : domainepublic@mairie-  
villeurbanne.fr

adresse postale  
Mairie de Villeurbanne  
CS 65051  
69601 Villeurbanne CEDEX  
en rappelant le service  
concerné

POLICE MUNICIPALE  
Téléphone 04 78 03 68 68

**du lundi 19 septembre 7h00 au  
lundi 26 septembre 7h00**

**stationnement interdit**

**avec mise en fourrière immédiate  
en cas d'infraction constatée**

**Le présent extrait doit obligatoirement être affiché  
sur les panneaux d'interdiction de stationner**

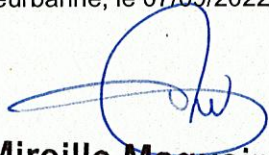
## Article dernier

Mesdames, messieurs : le(a) Directeur(trice) Général(e) des Services de la commune de Villeurbanne, le(a) Directeur(trice) Départemental(e) de la Sécurité Publique, tous agents de la force publique et de la police municipale, le(a) Directeur(trice) des Services Départemental et Métropolitain d'Incendie et de Secours du Rhône sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté ;

Outre les recours gracieux qui s'exercent dans le même délai, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon (Palais de justice Part-Dieu - 184 rue Duguesclin - 69433 LYON CEDEX 03), ou effectué par voie dématérialisée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Toute autre information peut être sollicitée auprès du service de la commune.

A Villeurbanne, le 07/09/2022



**Mireille Maquaire**  
Directrice  
Espaces Publics et Naturels

